



*Au service
des peuples
et des nations*

**Rapport Annuel Consolidé du
“Programme d’appui au Secteur de la Microfinance en RDC, Phase II”
(PASMIF II)**

**Rapport de l’Agent Administratif
pour la période du 1 janvier - 31 décembre 2013**

Le Bureau des fonds multipartenaires (MPTF Office)
Bureau de Management
Programme des Nations Unies pour le Développement
[GATEWAY: http://mptf.undp.org](http://mptf.undp.org)

31 mai 2014

LES ORGANISATIONS PARTICIPANTES



*Au service
des peuples
et des nations*

Programme des Nations Unies pour le développement
(PNUD)



United Nations Capital Development Fund (UNCDF)

LE BAILLEUR DE FONDS



Agence Suédoise de Coopération
Internationale pour le Développement (Sida)



Gouvernement de la Belgique

Table des matières

RÉSUMÉ	4
PARTIE I : RAPPORT DESCRIPTIF ANNUEL	5
TABLE DES ACRONYMES.....	6
I. OBJECTIFS	7
II. RÉSULTATS.....	7
III. ETUDES INITIÉES PAR LE PROJET.....	17
IV. RÉVISIONS PROGRAMMATIQUES	17
PARTIE II : RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....	18
DEFINITIONS	19
RESULTATS FINANCIERS POUR 2013	20

RÉSUMÉ

Ce rapport annuel du Programme d'Appui au Secteur de la Microfinance, phase II (PASMIF II), couvre la période du 1 janvier au 31 décembre 2013. Ce rapport est en conformité avec les exigences de rapport énoncées dans l'Arrangement Administratif Standard (SAA) conclu avec le bailleur de fonds. En ligne avec le Mémoire d'Accord signé par les organisations participantes, le rapport annuel est consolidé sur la base des informations, des données et des états financiers présentés par les organisations participantes. Ce n'est ni une évaluation du Programme Conjoint, ni une évaluation de la performance des organisations participantes. Le rapport fournit au Comité de Pilotage un aperçu complet des réalisations et des défis associés au Programme Conjoint, ce qui lui permet de prendre des décisions stratégiques et des mesures correctives, le cas échéant.

Dans le cadre de l'exécution du PASMIF II, l'année 2013 a été marquée par la consolidation des appuis mis en œuvre en 2012 pour le renforcement des capacités des acteurs clé du secteur. Ainsi, les appuis du Projet à la Direction de la surveillance des intermédiaires financiers au sein de la Banque Centrale du Congo ont permis de former 25 agents et cadres pour la supervision, vulgariser les nouveaux textes réglementaires et effectuer des missions de contrôle auprès de cinquante institutions dans sept provinces. Par ailleurs, l'accompagnement du plan d'action de l'Association professionnelle des coopératives d'épargne et de crédit a eu un impact positif sur la dissémination des meilleures pratiques en particulier en matière de protection des clients. Enfin, les appuis au Fonds pour l'inclusion financière (FPM - asbl) ont permis de soutenir les projets d'assistance technique directe pour améliorer la gestion des institutions et l'offre de services d'épargne et de crédit au MPME et populations à faibles revenus en milieu rural. Au cours de l'année 2013, une vaste campagne de sensibilisation pour l'épargne, impliquant les acteurs au plus haut niveau, a été mise en œuvre pour impulser de nouvelles attitudes, amorcer une éducation financière dans gestion des revenus des ménages et auprès des jeunes. Il faut noter également le lancement de l'initiative MAP "Making Access to financial services Possible, MAP" qui devra à terme doter le pays d'une nouvelle feuille de route pour une meilleure inclusion financière à l'horizon 2017. L'année 2013 a été également celle du rapprochement du Programme des institutions de microfinance des milieux ruraux à travers le ciblage des bénéficiaires regroupés dans les mutuelles de solidarité. Près de seize institutions ont été évaluées et cinq dossiers de financement ont été validés par le Comité d'Investissement du Projet. Ces nouveaux appuis vont permettre de toucher près de 16 000 ménages notamment dans les zones peu desservies.

Le Bureau des fonds multipartenaires (MPTF Office) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sert d'Agent Administratif du Programme Conjoint. Le Bureau des fonds multipartenaires reçoit, administre et gère les contributions du bailleur de fonds, et verse ces fonds aux organisations participantes, conformément aux décisions du Comité de Pilotage. L'Agent Administratif reçoit et consolide les rapports du Programme annuel et le soumet au Comité de Pilotage vers le Coordinateur Résident.

Ce rapport consolidé est présenté en deux parties. La partie I est le rapport descriptif annuel et la partie II est le rapport annuel financier.



PARTIE I : RAPPORT DESCRIPTIF ANNUEL

Titre du Programme et Référence du Projet <ul style="list-style-type: none">Titre du Programme: Programme d'Appui au Secteur de la Microfinance en RD CONGO - PASMIF IIRéf. du Programme (le cas échéant) : JP DRC Microfinance IINuméro de référence du Projet/Bureau MPTF: 00078532	Pays, Localité(s), Secteur(s) Prioritaire(s) du Programme / Résultats Stratégiques <p>(le cas échéant) Pays/Localité : République Démocratique du Congo</p> <p>Secteur(s) Prioritaire(s) du Programme / Résultats Stratégiques : Inclusion financière Le climat des affaires est amélioré et l'accès des bénéficiaires à des services/mécanismes financiers viables est adapté et accru (Résultat 2.4 CPAP)</p>
Organisation(s) Participante(s) <ul style="list-style-type: none">Organisations qui ont reçu du financement direct du Bureau MPTF dans le cadre du Programme PNUD et UNCDF	Partenaires de mise en œuvre <ul style="list-style-type: none">Partenaires nationaux (Gouvernements, secteur privé, ONG et autres) et autres organisations internationales. Ministères (Finances, PME, Agriculture), Banque Centrale, FPM-asbl, Associations professionnelles, Coopéc, IMF
Budget du Programme/Projet (US\$) <p>Budget total approuvé tels que reflété sur le document du projet: 14 000 000 US\$</p> <p>Contribution du Fonds via gestion canalisée : aprox. 9,835,164 US\$ (SIDA : 30,000,000 SEK et Gouvernement de la Belgique: 4,184,000 EUR)</p> <p>Contribution de(s) agence(s) PNUD : 2 000 000 US\$ (dont en 2013 : 200 000 US\$) UNCDF : 2 000 000 US\$ (dont en 2013 : 400 000 US\$)</p> <p>Contribution du Gouvernement : en nature</p> <p>Autres Contributions : financements parallèles (FPM) WB 7 000 000 US\$, KFW 10 000 000 US\$ (le cas échéant)</p>	Durée du Programme (mois) <p>Durée totale (mois) : 48mois</p> <p>Date de démarrage (dd.mm.yyyy) 03/05/2011</p> <p>Date de clôture originale (dd.mm.yyyy) 31/12/2014</p> <p>Date de clôture actuelle (dd.mm.yyyy) 30/04/2015</p>
Évaluation du Programme <p>Evaluation - à joindre le cas échéant <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date: dd.mm.yyyy</p> <p>Evaluation à mi-parcours - à joindre le cas échéant <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date: 26.11.2012</p>	Soumis par: <ul style="list-style-type: none">Nom: Monah AndriambaloTitre: Inclusive finance Programme SpecialistOrganisation Participante (""): UNCDFAdresse e-mail: monah.andriambalo@uncdf.org

Table des acronymes

ANIMF	Association Nationale des Institutions de Microfinance
APROCEC	Association Professionnelle des Coopératives d'Épargne et de Crédit
ATD	Assistance Technique Directe
BCC	Banque Centrale du Congo
CEE	Crédit Epargne avec Education
CGAP	Consultative Group to Assist the Poor
CPAP	Country Programme Action Plan
COOCEC	Coopérative Centrale d'Épargne et de Crédit
COOPEC	Coopérative d'Épargne et de Crédit
FinA	Logiciel Financial Analysis
IMF	Institutions de Microfinance
IFD	Institutions Financières Décentralisées
IFP	Institution Financière Partenaire
FPM	Fonds pour l'Inclusion financière
MAP	Making Access to financial services Possible
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture
MINFIN	Ministère des Finances
MINPME	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises
MPME	Moyenne, Petite et Micro Entreprise
MUSO	Mutuelle de Solidarité
PASMIF	Programme d'Appui au Secteur de la Microfinance
PLST	Prestataire Local de Services Techniques
PSF	Prestataire des Services Financiers
UGP	Unité de Gestion du Programme

I. Objectifs

Le Programme d'Appui au Secteur de la Microfinance en RDC, phase 2 (PASMIF II), couvre la période 2010 à 2014. Il vise à contribuer à la réduction de la pauvreté et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) par la promotion de la finance inclusive. Ses actions sont destinées à couvrir l'ensemble du territoire national par des services financiers accessibles à tous avec un accent particulier pour les femmes vivant en milieu rural.

Le Programme se fixe comme objectif de consolider les acquis de la première phase d'appui (2006 - 2009) en contribuant au renforcement des capacités des différents intervenants du secteur aux niveaux macro, méso et micro. Ce qui permet de soutenir le développement de services financiers viables, de qualité et diversifiés accessibles aux populations les plus défavorisées en milieu rural et urbain. Ainsi il contribue à :

- L'effet UNDAF : *"D'ici fin 2017, les institutions publiques mettent en œuvre efficacement des politiques et des programmes concertés d'appui aux acteurs-clés œuvrant dans les secteurs porteurs susceptibles d'accélérer la création d'emplois et l'amélioration de revenus"* ;
- L'effet du CPAP 2013-2017 : *"Le climat des affaires est amélioré et l'accès des bénéficiaires à des services/mécanismes financiers viables est adapté et accru"* ;
- Les résultats du PTA 2014 : (1). *"Le cadre réglementaire et institutionnel de la microfinance est amélioré (Niveau macro)"* ; (2). *"L'infrastructure technique et financière du secteur de la microfinance est renforcée (Niveau méso)"* ; (3). *"L'offre des services Financiers est diversifiée et adaptée aux besoins des plus défavorisés (Niveau micro)"* .

II. Résultats

La mise en œuvre du PASMIF II en 2013 s'est inscrite dans le cadre du Plan de travail annuel approuvé par le Comité de Pilotage du programme. Des résultats satisfaisants et des changements appréciables ont été enregistrés grâce aux actions du Projet en matière de renforcement de capacités et de structuration du secteur pour développer l'offre de services financiers au plus grand nombre en RDC. Les résultats et produits réalisés par le Projet en 2013 découlent des efforts conjugués avec les partenaires d'exécution à savoir, le Ministère des Finances et la Banque Centrale (au niveau macro), les associations professionnelles (APROCEC et ANIMF) et les organisations d'appui au secteur (au niveau méso), et le Fonds pour l'inclusion financière (FPM-asbl), au niveau micro. Afin d'opérationnaliser une recommandation clé de l'évaluation à mi-parcours et sur décision du Comité de Pilotage, le dispositif de partenariat avec le FPM a été complété par des interventions directes auprès des IMF et COOPEC. Ces appuis se basent sur les due-diligences et analyses techniques de l'Unité de Gestion du Projet pour décision du Comité d'Investissement du Projet. Ce comité est présidé par le représentant du Ministère de Finances et regroupe les bailleurs de fonds du Projet (PNUD, UNCDF, Suède et Belgique).

a) Changements clés réalisés (Outcomes):

Des changements notables ont été enregistrés à tous les niveaux de l'intervention du projet :

Au niveau macro : le cadre réglementaire s'est amélioré pour favoriser l'inclusion financière et le contrôle exercé par la banque centrale a renforcé la protection des clients pauvres:

L'appui au plan d'action de la BCC a permis la poursuite de l'assainissement du secteur de la microfinance en RDC. Cela a poussé les institutions à mettre en œuvre les mesures de redressement pour devenir plus fiables et crédibles. Un renforcement de la supervision a conduit à la mise en place d'un système d'alerte pour prévenir les risques liés à la fourniture de services financiers viables aux clients de la microfinance. Ce changement positif a été possible grâce à : (i) l'adoption d'outils de vulgarisation de la loi microfinance et des instructions définissant les règles de prudence et normes de gestion ; (ii) le renforcement des capacités des inspecteurs et (iii) la réalisation des missions de contrôle sur place auprès des institutions agréées disséminées sur l'ensemble du pays.

Le nouveau cadre légal et réglementaire spécifique aux opérations de microfinance contribue à harmoniser les pratiques et introduire des normes et standards acceptés par tous mais aussi des dispositions qui protègent davantage les clients. A titre d'exemple, grâce à l'instruction numéro 003 portant sur la classification et au provisionnement des crédits, les structures financières de proximité recourent désormais à une seule règle de provisionnement ; ce qui contribue à réduire les risques pris sur les dépôts des clients essentiellement à faible revenu. S'agissant de l'instruction numéro 002 relative aux normes prudentielles, de plus en plus les demandes d'agrément sont analysées sur base de ces normes ou ratios prudentiels. Quant à l'instruction relative à la transmission des situations périodiques, le nouveau logiciel "FINA" permet aux institutions financières de voir leur progrès, à la BCC de mieux exercer le contrôle et contribue à la fiabilisation des données transmises.

Au niveau méso : la structuration du secteur est soutenue et la dissémination des meilleures pratiques s'est renforcée pour une meilleure professionnalisation des Coopec et IMF

La représentation des coopératives d'épargne et de crédit est de plus en plus effective. La jeune association professionnelle des coopératives d'épargne et de crédit (APROCEC), mise en place avec l'appui du projet en 2012, s'affirme progressivement comme un acteur clé dans le paysage de la microfinance au niveau national. Elle se positionne en matière de plaidoyer et de renforcement des capacités de ses membres et devient un répondant réel pour la Banque Centrale et les partenaires au développement du secteur. Selon le rapport d'activités de l'APROCEC au 31/12/13, elle est opérationnelle et fonctionne avec un minimum d'équipement. En tant qu'association professionnelle, elle a produit des bulletins d'information pour diffusion aux membres, et a entrepris des actions de plaidoyer notamment auprès de l'administration fiscale. Par ailleurs, avec l'appui du PASMIF, l'APROCEC a entrepris la diffusion de meilleures pratiques auprès de 191 gestionnaires de COOPEC opérant à Kinshasa, Bas-Congo, Butembo, Kikwit, Goma et Bukavu. Ainsi les membres de l'Association ont été sensibilisés sur les thèmes suivants : la protection des clients et la transparence financière en microfinance, gouvernance des IMF, suivi de performance financière au moyen de l'outil "factsheet".

L'APROCEC est aujourd'hui membre du grand réseau africain de microfinance (AFMIN). Grâce notamment à sa participation à la rencontre des réseaux de microfinance à Arusha, l'APROCEC est désormais au courant des grands enjeux des associations professionnelles et des nouveaux services à offrir à ses membres pour la dissémination de meilleures pratiques notamment en matière de protection des clients et d'éducation financière.

Au niveau micro : l'offre de service de microcrédit devient de plus en plus proche des communautés et surtout en milieu rural

L'accès des populations aux services financiers s'est nettement amélioré en dépit du fait qu'il reste inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Selon le rapport annuel 2012 de la BCC publié en 2013, le nombre total de comptes ouverts dans le secteur de la microfinance se chiffre à 1 052 069 au 31 décembre 2012, et l'augmentation du taux de couverture bancaire a atteint 5,7% (contre 0,7% en 2008). Cette évolution traduit une amélioration significative dans le financement des activités génératrices de revenus au niveau communautaire et dans le financement des petites entreprises pour la promotion de l'emploi et des revenus.

Un produit financier développé durant la phase I du programme et consolidé dans la phase deux a permis de renforcer l'accès des hommes et des femmes micro entrepreneurs aux services financiers de base, favorisant ainsi l'amélioration de leur productivité et la redynamisation de l'économie locale de leur communauté. Pour les quatre institutions pilotes sélectionnées qui ont lancé ce produit, la proportion des femmes bénéficiaires qui était entre 20-40%, est passée entre 40-60%. Les bénéficiaires interrogés ont signalé que les crédits obtenus leur ont permis d'améliorer leurs conditions de vie et que pour la première fois, ils sont en mesure d'assurer le paiement des frais de scolarité de leurs enfants, de se construire des maisons et s'offrir d'autres articles essentiels à la vie.

b) Produits (outputs) réalisés en 2013

Sur la base des produits prévus dans le PTA 2013 du PASMIF et tenant compte des contrats de subvention basés sur les performances des partenaires d'exécution du Projet (la Banque Centrale, les associations professionnelles et le Fonds pour l'inclusion financière (FPM-asbl)), les principaux accomplissements du Projet en 2013 sont présentés ci-après.

D'une manière générale, les résultats escomptés du Programme en 2013 sont atteints à 80%. Les écarts par rapport aux prévisions se situent essentiellement au niveau de deux activités du PTA, à savoir : (i) la vulgarisation des textes légaux et réglementaires par la banque centrale, (ii) l'appui à la mise en œuvre d'activités conjointes par les deux associations professionnelles. Ces écarts de non réalisation s'expliquent par le fait que ce sont des actions en continu ciblées en 2013 mais qui se poursuivront en 2014. Par ailleurs, l'association nationale des IMF (ANIMF) n'est pas encore fonctionnelle et a rencontré quelques difficultés pour présenter ses besoins d'appui aux partenaires.

Le démarrage des subventions directes du Projet en complément des appuis en ATD du FPM-asbl a eu lieu au cours du dernier trimestre. C'est durant cette période que la première tranche de la contribution de la Belgique a été versée au Projet. Les décaissements effectifs au niveau des institutions retenues par le Comité d'investissement seront effectués en 2014.

Les réalisations sont visibles par rapport au contrôle et la supervision de la Banque Centrale du Congo, le renforcement des capacités des acteurs, la structuration des organisations professionnelles, la conduite des études ainsi que la mise en place des mécanismes de pilotage et de suivi.

i) Les missions de contrôle et supervision de la Banque Centrale du Congo

- 50 institutions ont été contrôlées dans les provinces du Bandundu du, Bas-Congo, Equateur, Kasai OR, Kasai Occidental, Katanga et Province Orientale. Redressement d'une Coopec de grande taille opérant à Bukavu, par deux experts recrutés sur appel d'offre, dont un national et un international ;

- 5 provinces sur 11 (Bas-Congo, Bandundu, Nord-Kivu, Sud-Kivu et Kinshasa) ont été touchées par les actions de vulgarisation de textes réglementaires aux coopératives d'Épargne et de Crédit et Institutions de Microfinance.

ii) Le renforcement des capacités des acteurs

- 25 cadres et agents de la BCC ont été formés sur les modules microfinance du "Consultative Group to Assist the Poor" (CGAP). Ces formations ont permis d'améliorer sensiblement les connaissances des inspecteurs et superviseurs quant aux spécificités du secteur de la microfinance.
- Au moins 117 cadres des IMF et Coopec venant de 84 des institutions financières ont été formés sur les grands métiers de la microfinance à Kinshasa et à Bukavu. Ces formations concernent les managers, chefs d'agences, comptables et contrôleurs. L'objectif des programmes de formations du FPM - asbl est de compléter la formation des cadres du secteur afin de contribuer à l'émergence d'un vivier de ressources humaines compétentes. Ces programmes certifiants comprennent plusieurs modules de cours regroupés en 5 certificats qui couvrent les besoins en compétences de base des agents et cadres des institutions financières orientées MPME;
- Le Projet a investi dans la participation du Secrétaire Exécutif de l'APROCEC au cours MFT Boulder/ILO Center. Considérant le profil intéressant de cette personne ressource clé pour l'association, la formation Boulder lui a permis de consolider ses acquis et renforcer ses connaissances sur les tendances de l'industrie globale tout en développant un réseau de relations professionnelles pour l'apprentissage latéral et les échanges d'expériences avec d'autres réseaux nationaux et praticiens internationaux.
- Enfin, les connaissances du président du comité de pilotage en microfinance du PASMIF II ont été renforcées suite à sa participation au cours du CGAP pour les bailleurs et investisseurs ;

iii) La structuration des organisations professionnelles

- Les acteurs sociaux et ceux des institutions de la microfinance ont été sensibilisés à la protection des clients des IMF à travers l'organisation de trois ateliers au Sud-Kivu, au Bas-Congo et au Bandundu par l'association professionnelle des coopératives d'épargnes et de crédit (APROCEC). Près de 120 personnes ont pris part à ces séances de sensibilisation ;
- Plus de 150 femmes et hommes gestionnaires des COOPEC de Kinshasa, du Bas Congo, du Bandundu (Kikwit), du Nord-Kivu (Butembo et Goma) et du Sud-Kivu (Bukavu) ont été sensibilisés sur la protection des clients et la transparence financière en microfinance ;
- 77 gestionnaires (66 Homme et 11 femmes) des COOPEC de Butembo ont été formés par l'APROCEC en gouvernance des IMF, plus de 20 femmes et hommes gestionnaires des COOPEC de Kinshasa ont été formés en matière de suivi de performance financière au moyen de l'outil "factsheet";
- L'étude sur le diagnostic du système d'information et de gestion des COOPEC en RDC a été réalisée, un diagnostic a été fait auprès des institutions visitées et il a été recommandé d'harmoniser ce système d'information au regard des plans comptables et des logiciels utilisés ;

iv) L'accès aux services financiers

- Quatre institutions opérant en zone rurale bénéficient d'un accompagnement technique dans leur gestion de la clientèle, dans le développement des produits adaptés aux besoins des clients et à la rationalisation de leurs opérations. C'est notamment la Coopec Tujenge, la Mecreco et la Mucrefeki ;
- Trois missions d'identification d'institutions financières en vue du financement direct sont réalisées, près de 16 institutions ont été évaluées et 5 institutions ont été recommandées par le comité d'investissement pour financement ;
- L'extension en milieu rural est appuyée grâce aux appuis directs en faveur de 6 institutions de microfinance devant se déployer en zones rurales ;
- Le rapprochement des PME aux institutions de microfinance et banques a été facilité par l'organisation de deux forums organisés dont l'un sur l'accès au financement en collaboration avec RDC Entreprise et l'autre sur la finance responsable. Près de 400 PME ont appris les conditionnalités d'accès au financement ;
- Cinq projets sont en cours (BOA, Mucrefeki, Mecreco, Cahu et Hekima). La principale caractéristique des ATD est la poursuite du renforcement institutionnel des partenaires du FPM-asbl par la formation pratique. Ce coaching visait l'amélioration de la productivité dans la gestion du crédit aux MPME et l'appropriation, par les équipes de terrain, des procédures et outils développés. Cet accompagnement a principalement ciblé les chargés de clientèle et leurs superviseurs, les chefs d'agence et les contrôleurs internes en vue de préparer les IFP à gérer leur croissance à travers des formations pratiques sur terrain.

Depuis début 2012, le FPM-asbl compte au total 3 financements et 42 projets d'assistance technique, dont 16 projets d'ATD auprès de 11 IFP, 16 cycles de formations "certifiantes", 7 forums et 3 études de marché (Kasai oriental, Kasai occidental, Equateur). Ces projets ont permis d'atteindre plusieurs bénéficiaires finaux dont les MPME et les populations économiquement actives à bas revenus. Selon les statistiques du FPM-asbl, de janvier 2012 à fin décembre 2013, 6 778 MPME supplémentaires ont été financées par les institutions partenaires, 145 001 nouveaux épargnants ajoutés à leurs portefeuilles, et 343 cadres et agents formés.

v) La prise en compte du genre

- La stratégie pour la prise en compte du genre dans le PASMIF auprès des différents partenaires de mise en œuvre et des recommandations ont été formulées pour améliorer le principe d'égalité et de représentativité ;
- Les axes d'amélioration de la prise en compte de l'approche genre au sein de la Banque Centrale du Congo, de l'Association Professionnelle des Coopératives d'Épargne et de Crédit ont été identifiés et des plans d'actions détaillés pour une meilleure prise en compte ont été élaborés. L'APROCEC a décidé d'équilibrer le nombre de femmes au sein de ses institutions par le recrutement des femmes aux nouvelles fonctions créées.

c) Leçons apprises

- Le programme "Crédit Epargne avec Education Plus, CEE+" s'avère un outil de dynamisation de l'économie locale et de lutte contre la thésaurisation et moyen de réduire l'influence des prêteurs usuriers ;
- Le produit CEE+ est un instrument efficace de mobilisation de l'épargne locale et une incontestable opportunité pour les IMF qui le développent d'accroître à la fois les fonds prêtables et la part de l'épargne provenant des catégories de la population les plus pauvres et les plus exclues des institutions du secteur informel, donc de toucher d'avantage les populations pauvres.

Le grand défi à considérer porte sur:

- La mise en place d'un système de financement adapté en faveur des petites exploitations agro-pastorales.
- L'accroissement du taux de pénétration à l'intérieur du pays par un appui à l'extension régionale des institutions matures et des initiatives communautaires de promotion de l'épargne et du crédit de groupe.

d) Évaluation qualitative

Le programme conjoint mis en place par le PNUD et UNCDF est pris comme référence en RDC dans le domaine de la microfinance. Il a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs pour une meilleure coordination de l'agenda de l'inclusion financière à travers le Groupe des Partenaires Techniques et Financiers (GPTF). Le fonds pour l'inclusion financière (FPM-asbl) prend de plus en plus son envol et bénéficie des contributions des plusieurs bailleurs (PNUD, UNCDF, Suède, Belgique, KfW et Banque Mondiale).

De plus en plus, la culture financière devient une réalité à travers des campagnes menées auprès des plus jeunes dans les écoles et la célébration de la Journée Internationale de l'Epargne (3ième édition en 2013). Le programme de responsabilité sociale en gestation va permettre de développer des projets de refinancement des coopératives par les banques commerciales afin d'atteindre les populations des milieux ruraux.

Enfin, l'audit organisationnel Genre réalisé auprès des partenaires de mise en œuvre (BCC, APROCEC, FPM-asbl) a permis au Projet de renforcer sa stratégie d'intégration du Genre en lui donnant un meilleur ancrage opérationnel en fonction des dynamiques institutionnelles et des besoins d'accompagnement de ces partenaires. L'ensemble des actions relatives à l'audit Genre et à l'amélioration de la stratégie Genre constituent des réponses concrètes aux constats émanant de l'évaluation à mi-parcours du PASMIF II.

e) Évaluation axée sur les Indicateurs de Performance:

	Indicateurs atteints	Raisons d'éventuel(s) écart(s)	Source de vérification
Résultat 1 Niveau macro : le cadre économique, légal, réglementaire et institutionnel de la finance inclusive est amélioré et sécurisé			
<p>Produit 1.1. : le cadre réglementaire est amélioré et sécurisé</p> <p>Indicateur 1.1.1: Au moins quatre (04) ateliers de vulgarisation des hommes et des femmes, acteurs de la microfinance organisés 10 instructions sur les normes prudentielles, normes de gestion sont vulgarisées 5000 exemplaires de supports pour la vulgarisation sont produits 5 provinces touchées Au moins 80 acteurs sensibilisés</p> <p>Indicateur de référence: 10 instructions publiées</p> <p>Indicateur cible : Au moins quatre (04) ateliers de vulgarisation des hommes et des femmes, acteurs de la microfinance organisés 10 instructions sur les normes prudentielles, normes de gestion sont vulgarisées 5 provinces touchées</p>	<p>La loi sur la Microfinance a été promulguée au Journal officiel</p> <p>1000 carnets compilant les textes légaux et réglementaires incluant 10 nouvelles instructions de la BCC sont produits et disséminés</p> <p>5 provinces (Bas-Congo, Bandundu, Nord-Kivu, Sud-Kivu et Kinshasa) ont été touchées par la vulgarisation de textes réglementaires</p> <p>Toutes les ISFD agréées sont sensibilisées</p>	<p>Chantier sur les outils de vulgarisation terminés et atelier de validation réalisé avec les acteurs clé.</p> <p>La vulgarisation intensive est prévue seulement après les missions de contrôle dans les deux Kivu et au Maniema</p> <p>Les impressions des carnets sont en continu en 2013 et vont se poursuivre en 2014. Avec mise à jour</p>	<p>Rapports d'exécution du plan d'action de la Banque Centrale</p> <p>Compte rendus de réunions UGP/BCC</p>
<p>Produit 1.2 Les capacités de supervision de la BCC sont renforcées</p> <p>Indicateur 1.2.1 50 cadres et agents, y compris les femmes, de la BCC formés sur les spécificités de la microfinance</p> <p>Au moins une structure redressée</p>	<p>25 cadres superviseurs ont été formés aux 8 modules CGAP.</p> <p>Redressement de la Coopec Nyawera par deux experts recrutés sur appel</p>		<p>Rapports d'exécution du plan d'action de la Banque Centrale</p>

<p>50 Coopec et IMF contrôlées par la BCC dans les provinces</p> <p>Au moins une étude sectorielle sur l'actualisation de la SNMF est réalisée.</p> <p>2 visites d'échanges et de capitalisation organisées</p> <p>Indicateur de référence : 25 cadres formés</p> <p>Indicateur cible: 50 cadres et agents, y compris les femmes, de la BCC formés sur les spécificités de la microfinance 50 Coopec et IMF contrôlées par la BCC dans les provinces</p>	<p>d'offre, dont un national et un international</p> <p>50 institutions ont été contrôlées dans les provinces du Bandundu du, Bas-Congo, Equateur, Kasai OR, Kasai Occidental, Katanga et Province Orientale</p> <p>Lancement de l'initiative MAP RDC comportant la validation des questionnaires d'enquêtes de l'étude FinScope sur la demande</p> <p>Formation au Nigeria sur FINA Migration vers nouvelle version de FINA ;</p>	<p>Missions de supervision suivant le plan pluriannuel auprès des ISDF de Bandundu, Bas-Congo, Equateur, Kasai OR, Kasai OC Katanga et Province Orientale</p> <p>En continu. Processus MAP incluant FinScope/Analyse de la demande initié durant le dernier trimestre 2013</p>	
<p>Le cadre institutionnel assure une bonne coordination du secteur</p>	<p>Deux réunions du comité de pilotage ont été tenues. 4 réunions du Groupe de partenaires technique et financiers pour l'inclusion financière ont été organisées</p>		<p>Compte rendu des réunions du CP et du GPTF</p>
<p>Résultat 2, Niveau Méso : l'infrastructure technique et financière du secteur de la finance inclusive est renforcée</p>			
<p>Produit 2.1. Une association des Coopec et une autre pour les structures enregistrées comme IMF sont renforcées.</p> <p>Indicateur 2.1.1 : Au moins deux ateliers conjoints réalisés</p>	<p>Signature d'un accord de grant avec l'APROCEC</p> <p>Un atelier sur la protection des clients a été organisé en collaboration avec l'APROCEC dans la province du Sud-</p>		<p>Rapport d'étapes de l'APROCEC</p>

<p>Au moins un atelier sur la protection des clients est organisé. Au moins 10 hommes et femmes auditeurs et superviseurs de cabinets d'audit participent à la formation des formateurs (FDF)</p> <p>Au moins trois ateliers de session de formation sur la gestion des outils sont organisés dans les provinces</p> <p>Indicateur de référence : Appui institutionnel aux AP.</p> <p>Indicateur cible : Etablissement d'un accord de subvention pour contribuer au plan d'action d'une AP</p>	<p>Kivu</p> <p>Trois ateliers sur l'éducation financière et la transparence financière ont été organisés au Sud-Kivu, au Bas-Congo et au Bandundu par l'association professionnelle des coopératives d'épargnes et de crédit (l'APROCEC).</p>		
<p>Résultat 3 : Niveau micro : les capacités des IMF sont renforcées pour offrir des produits et services diversifiés par la création et / ou le développement d'IMF professionnelles, viables et pérennes, notamment dans les zones non couvertes</p>			
<p>Produit 3.1: La gestion des Institutions de Microfinance est améliorée</p> <p>Indicateur Au moins quatre FSP agréées couvrant des cibles MPME, populations à faibles revenus ou opérant en zones rurales sont appuyées</p> <p>Indicateur de référence :</p> <p>Indicateur cible : Au moins quatre Coopecs et IMF) agréées opérant en zone rurale sont appuyées</p>	<p>Quatre institutions opérant en zone rurale (Tujenge, Mecreco, Mucrefeki, KALUNDU) et une banque (BIC) bénéficient d'une assistance technique dans le downscaling MPME, la gestion de la clientèle, le développement des produits adaptés aux besoins des clients et la rationalisation de leurs opérations.</p> <p>Plus de 20.000 clients supplémentaires, dont 80% de femmes et 20 % d'hommes, ont un accès amélioré aux prestations des services financiers innovants et adaptés à leurs besoins (Crédit avec Epargne Education, Epargne à la carte)</p> <p>De janvier 2012 à fin décembre 2013, 6 778 MPME supplémentaires ont été financées par les IFP du FPM-asbl</p>	<p>La situation de guerre dans la partie Est du pays a freiné les activités.</p>	<p>Rapport d'activités trimestriels du FPM - asbl</p>

<p>Produit 3.2 Le renforcement des capacités des ressources humaines des IMF est assuré. Indicateur Au moins 50 cadres des IMF et Coopec venant de 20 IMF et Coopec sont formés Indicateur de référence : Indicateur cible :</p> <p>Produit 3.3 Les innovations en milieu rural et pauvre sont appuyées Indicateur : Au moins deux études de marché en zones peu desservies sont réalisées</p> <p>Au moins 06 institutions de microfinance en zones rurales subventionnées pour des méthodologies innovantes Indicateur de référence : Indicateur cible :</p>	<p>84 cadres et agents issus de 23 institutions ont été formés aux métiers de manager, chefs d'agence, comptables, contrôleur.</p> <p>Réalisation de deux études sur les opportunités d'investissement en Equateur et au Kasai</p> <p>6 demandes de subvention approuvées par le Comité d'investissement en décembre pour une meilleure articulation avec les MUSO et la répliation du CEE+</p>	<p>Mise en place des contrats de performance et décaissement aux institutions bénéficiaires au 1^{er} trimestre 2014.</p>	
---	---	---	--

III. Etudes initiées par le Projet

Pour assurer une meilleure exécution et atteindre les résultats escomptés du PTA 2013, plusieurs études et analyses ont été menées afin de formuler des recommandations pour l'action dans différents domaines, à savoir :

- L'Etude de l'impact socio-économique du produit "crédit épargne avec éducation plus, CEE+" lancée depuis 2010 dans 4 institutions ;
- Etude sur les conditions et les modalités de l'institutionnalisation des systèmes financiers informels à base de membres (MUSO et AVEC) dans les zones d'intervention du PNUD en RDC ;
- L'évaluation institutionnelle et l'appui au montage des dossiers de financement. Près de 16 institutions ont été évaluées par des consultants indépendants et les dossiers pertinents ont été soumis au Comité d'Investissement pour recommandation au financement;
- Etude des systèmes d'information et de gestion des COOPEC en RDC;
- Audit organisationnel-genre des partenaires du PASMIF II.

IV. Révisions programmatiques

La mise en œuvre du PASMIF II est à cheval entre deux cycles programmatiques du PNUD : 2009-2012 et 2013-2017. Ainsi, les formulations des énoncés des effets du CPAP ont changé sans altérer les actions envisagées dans le domaine de l'inclusion financière. Le nouveau CPAP met l'accent sur le climat des affaires, l'appui au monde rural et les chaînes de valeur tout en prenant en compte les mutuelles de solidarité ou les caisses villageoises autogérées.

En outre, l'évaluation du programme intervenue en 2012, a recommandé au programme de procéder également par des interventions directes auprès des institutions de microfinance afin de faciliter leur déploiement dans les milieux ruraux. Cette nouvelle dynamique exige la conduite de due diligence par des équipes indépendantes et la validation par le comité d'investissement qui réunit tous les acteurs clés du programme. Le partenariat avec le FPM - asbl continue selon les besoins en ressources de cette dernière et sur base de son nouveau plan d'affaires 2014-2017.

**PARTIE II : RAPPORT FINANCIER ANNUEL
DE L'AGENT ADMINISTRATIF
DU "PROGRAMME D'APPUI AU SECTEUR DE LA MICROFINANCE EN RDC, PHASE II"
(PASMIF II)**

POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013

DEFINITIONS

Allocation

Montant approuvé par le Comité de pilotage d'un projet/programme.

Budget total approuvé

Ceci représente le montant cumulé des allocations approuvées par le Comité de pilotage.

Clôture financière du projet

Un projet ou programme est considéré comme étant financièrement clôturé lorsque suite à la clôture opérationnelle, toutes les obligations financières ont été réglées, et qu'aucune autre charge financière ne peut être effectuée.

Clôture opérationnelle du projet

Un projet ou programme est considéré comme étant opérationnellement clôturé lorsque l'ensemble des activités programmatiques pour lesquelles la ou les organisations participantes ont reçu des fonds ont été achevées.

Coûts indirects

Un coût général qui ne peut pas être directement lié à un programme particulier ou à une activité particulière des organisations participantes. La politique du GNUD prévoit un taux fixe de coûts indirects égal à 7 % des coûts programmables.

Date de commencement du projet

Date de transfert du premier versement par le Bureau des fonds multipartenaires à l'organisation participante.

Dépenses de projet

La somme des dépenses déclarées par l'ensemble des organisations participantes au titre d'un fonds, indépendamment de la méthode de comptabilité utilisée par chaque organisation participante pour l'information des donateurs.

Dépôt de contributeur

Dépôt en espèces reçu d'un contributeur par le Bureau des fonds multipartenaires pour le fonds, conformément à un accord administratif type signé.

Engagement de contributeur

Le(s) montant(s) qu'un donateur s'est engagé à verser à un fonds aux termes d'un accord administratif type signé avec le Bureau des fonds multipartenaires du PNUD (Bureau des fonds multipartenaires), en sa qualité d'Agent administratif. Un engagement peut être payé ou en attente de paiement.

Montant net financé

Montant transféré à une organisation participante moins tout remboursement versé au Bureau des fonds multipartenaires par une organisation participante.

Organisation participante (OP)

Un organisme des Nations Unies ou autre organisme intergouvernemental qui est partenaire d'exécution d'un fonds, en vertu de la signature d'un protocole d'entente (MOU) avec le Bureau des fonds multipartenaires au titre d'un fonds particulier.

Projet/Programme approuvé

Un projet/programme, budget inclus, etc. qui est approuvé par le Comité de pilotage pour l'affectation des fonds.

Taux d'exécution

Le pourcentage des fonds qui ont été utilisés, calculé en comparant les dépenses déclarées par une organisation participante au « montant net financé ».

RESULTATS FINANCIERS POUR 2013

Ce chapitre présente les données financières et l'analyse du "Programme d'appui au Secteur de la Microfinance en RDC, Phase II"

(PASMIF II) utilisant le mécanisme onusien de transfert de fonds au 31 décembre 2013. Les informations financières relatives à ce fonds sont également disponibles sur le portail du Bureau des fonds multipartenaires (Gateway) à l'adresse suivante :

<http://mptf.undp.org/factsheet/fund/CVF00>.

1. SOURCES ET UTILISATIONS DES FONDS

Au 31 décembre 2013, deux contributeurs ont déposé **6,966,846** dollars américains et **24,224** dollars américains d'intérêts ont été perçus,

ce qui porte le montant cumulé des fonds à **6,991,069** dollars américains.

Sur ce montant, \$ **6,897,152** dollars américains ont été transférés à deux organisations participantes dont **4,897,538** dollars américains ont été déclarés en dépenses. Les frais de l'Agent administratif ont été facturés au taux approuvé de 1 % des dépôts et s'élèvent à **69,668** dollars américains. Le tableau 1 fournit un aperçu global des sources, des utilisations et du solde des fonds du Programme conjoint au 31 décembre 2013.

Tableau 1. Aperçu de la situation financière au 31 décembre 2013 (en dollars américains)*

	Année 2012	Année 2013	Total
Sources des fonds			
Contributions brutes	1,502,800	2,575,646	6,966,846
Revenu des intérêts et placements perçus par le fonds	1,476	4,168	21,700
Revenu des intérêts reçus des organisations participantes	2,523	-	2,523
Remboursements versés par l'Agent administratif aux contributeurs	-	-	-
Solde du fonds transféré à un autre fonds	-	-	-
Autres revenus	-	-	-
Total : sources des fonds	1,506,800	2,579,813	6,991,069
Utilisation des fonds			
Transfert aux organisations participantes	1,417,754	4,037,661	6,897,152
Remboursements reçus des organisations participantes	-	-	-
Montant net financé aux organisations participantes	1,417,754	4,037,661	6,897,152
Frais de l'Agent administratif	15,028	25,756	69,668
Coûts directs (Comité de pilotage, Secrétariat, etc.)	-	-	-
Frais bancaires	23	96	156
Autres dépenses	-	-	-
Total : utilisation des fonds	1,432,805	4,063,513	6,966,976
Variation du solde des fonds disponibles auprès de l'Agent administratif	73,995	(1,483,700)	24,093
Solde d'ouverture du fonds (1 ^{er} janvier)	1,433,798	1,507,793	-
Solde de clôture du fonds (31 décembre)	1,507,793	24,093	24,093
Montant net financé aux organisations participantes	1,417,754	4,037,661	6,897,152
Dépenses des organisations participantes	1,140,645	2,852,392	4,897,538
Solde des fonds disponibles auprès des organisations participantes			1,999,614

* Du fait de l'arrondissement des chiffres, il est possible que certains totaux soient inexacts. Ceci est valable pour l'ensemble des chiffres du présent rapport.

2. CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

Le tableau 2 fournit des informations sur les contributions versées par l'ensemble des contributeurs au fonds au 31 décembre 2013.

Tableau 2. Dépôts des contributeurs au 31 décembre 2013 (en dollars américains)*

Contributeurs	Années antérieures au 31 déc. 2012	Année en cours janv. à déc. 2013	Total
Gouvernement de la Belgique	-	2,575,646	2,575,646
Agence Suédoise de Coopération Internationale pour le Développement (Sida)	4,391,200	-	4,391,200
Total	4,391,200	2,575,646	6,966,846

3. INTERETS PERCUS

Les intérêts sont perçus de deux manières : 1) sur le solde des fonds détenus par l'Agent administratif (les « intérêts perçus par le fonds ») et 2) sur le solde des fonds détenus par les organisations participantes (les « intérêts perçus par les organisations ») lorsque leurs règlement financier et règles de gestion financière autorisent le reversement d'intérêts à l'Agent administratif.

Au 31 décembre 2013, les intérêts perçus par le fonds s'élèvent à **21,700** dollars américains et les intérêts perçus par les organisations participantes s'élèvent à **2,523** dollars américains, soit un montant cumulé d'intérêts perçus de **24,224** dollars américains. Des détails sont fournis dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3. Sources des intérêts et placements perçus, au 31 décembre 2013 (en dollars américains)*

Intérêts	Années antérieures au 31 déc. 2012	Année en cours janv. à déc. 2013	Total
Agent administratif			
Intérêts perçus par le fonds et placement perçu	17,533	4,168	21,700
Total : intérêts perçus par le fonds	17,533	4,168	21,700
Organisation participante			
PNUD	2,523	-	2,523
Total : intérêts perçus par les organisations	2,523	-	2,523
Total	20,056	4,168	24,224

4. TRANSFERT DE FONDS

Les allocations destinées aux organisations participantes sont approuvées par le Comité de pilotage et versées par l'Agent administratif. Au 31 décembre 2013, l'Agent administratif a transféré **6,897,152** dollars américains à deux organisations participantes (voir la liste ci-dessous).

Le tableau 4 fournit des informations supplémentaires sur les remboursements reçus par le Bureau des fonds multipartenaires et sur le montant net financé à chaque organisation participante.

Tableau 4. Transfert, remboursement et montant net financé, par organisation participante, au 31 décembre 2013 (en dollars américains)*

Organisations participantes	Années antérieures au 31 déc. 2012			Année en cours janv. à déc. 2013			Total		
	Transferts	Remboursements	Montant net financé	Transferts	Remboursements	Montant net financé	Transferts	Remboursements	Montant net financé
UNCDF	1,715,694	-	1,715,694	2,422,596	-	2,422,596	4,138,290	-	4,138,290
PNUD	1,143,797	-	1,143,797	1,615,065	-	1,615,065	2,758,862	-	2,758,862
Total	2,859,491	-	2,859,491	4,037,661	-	4,037,661	6,897,152	-	6,897,152

5. DEPENSES ET TAUX D'EXECUTION FINANCIER

Toutes les dépenses finales déclarées au titre de l'année 2013 ont été communiquées par le siège des organisations participantes. Celles-ci ont été consolidées par le Bureau des fonds multipartenaires.

5.1 DEPENSES DECLAREES PAR ORGANISATION PARTICIPANTE

Comme l'indique le tableau ci-dessous, le montant cumulé net des transferts s'élève à **6,897,152** dollars américains et le montant cumulé des dépenses déclarées par les organisations participantes s'élève à **4,897,538** dollars américains. Ceci correspond à un taux global d'exécution des dépenses du fonds de **71 %**¹.

Tableau 5. Montant net financé et dépenses déclarées par organisation participante et taux d'exécution financier, au 31 décembre 2013 (en dollars américains)*

Organisations participantes	Montant approuvé	Montant net financé	Dépenses			Taux d'exécution %
			Années antérieures au 31 déc. 2012	Année en cours janv. à déc. 2013	Total	
UNCDF	4,138,290	4,138,290	1,232,726	1,778,337	3,011,063	72.76
PNUD	2,758,862	2,758,862	812,420	1,074,056	1,886,476	68.38
Total	6,897,152	6,897,152	2,045,146	2,852,392	4,897,538	71.01

¹ Le taux d'exécution du 71%, n'inclut pas les montants déjà engagés par le Comité d'investissement (970 000 USD) en décembre 2013, pour la mise en œuvre des financements en faveur de 6 institutions de microfinance en milieu rural en début 2014.

5.2 DEPENSES DECLAREES PAR CATEGORIE

Les dépenses de projet sont effectuées et contrôlées par chaque organisation participante et sont déclarées selon les catégories convenues pour l'harmonisation inter-agence des rapports. En 2006, le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) a établi six catégories selon lesquelles les entités des Nations Unies doivent déclarer les dépenses de projet inter-agence. À compter du 1^{er} janvier 2012, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS) a modifié ces catégories à la suite de l'adoption des normes comptables internationales IPSAS. Ces catégories sont désormais au nombre de huit. Toutes les dépenses effectuées avant le 1^{er} janvier 2012 ont été déclarées selon les anciennes catégories. Après le 1^{er} janvier 2012, toutes les dépenses sont déclarées à l'aide des huit nouvelles catégories. Les anciennes et nouvelles catégories sont indiquées à droite.

Le tableau 6 indique les dépenses déclarées selon les catégories de dépenses du GNUD. Lorsqu'un fonds a été opérationnel avant et après le 1^{er} janvier 2012, les dépenses sont déclarées selon les anciennes et les nouvelles catégories. Lorsqu'un fonds est devenu opérationnel après le 1^{er} janvier 2012, seules les nouvelles catégories sont utilisées.

En **2013**, la catégorie avec le pourcentage de dépenses le plus élevé est Transferts et subventions (75%), suivi par Services contractuels (26%).

Catégories de dépenses du CCS de 2012	Catégories de dépenses du GNUD de 2006
1. Personnel	1. Provisions, produits, équipement et transport
2. Provisions, produits et matériels	2. Personnel
3. Equipement, véhicules, meubles et dépréciation	3. Formation des partenaires
4. Services contractuels	4. Contrats
5. Déplacements	5. Autres coûts directs
6. Transferts et subventions	6. Coûts indirects
7. Exploitation générale	
8. Coûts indirects	

Tableau 6. Dépenses par catégorie de budget du GNUD, au 31 décembre 2013 (en dollars américains)*

Catégories	Dépenses			Pourcentage du coût total du programme
	Années antérieures au 31 déc. 2012	Année en cours janv. à déc. 2013	Total	
Provisions, produits, équipement et transport (ancienne)	414	-	414	0.01
Personnel (ancienne)	59,939	-	59,939	1.37
Formation des partenaires (ancienne)	-	-	-	
Contrats (ancienne)	60,618	-	60,618	1.39
Autres coûts directs (ancienne)	589,513	-	589,513	13.52
Personnel (nouvelle)	109,645	14,843	124,488	2.86
Provisions, produits et matériels (nouvelle)	461,592	(432,872)	28,721	0.66
Équipement, véhicules, meubles et dépréciation (nouvelle)	265,262	(42,938)	222,324	5.10
Services contractuels (nouvelle)	-	745,468	745,468	17.10
Déplacements (nouvelle)	54,409	152,224	206,633	4.74
Transferts et subventions (nouvelle)	5,250	2,137,673	2,142,923	49.15
Exploitation générale (nouvelle)	140,642	38,147	178,789	4.10
Total des coûts du programme	1,747,284	2,612,545	4,359,829	100.00
Total des coûts indirects	297,862	239,847	537,709	12.33
Total	2,045,146	2,852,392	4,897,538	

Coûts indirects : le moment auquel les coûts indirects sont facturés à un projet dépend des règlements, règles ou politiques financières de chaque organisation participante. Ces coûts peuvent être déduits immédiatement dès la réception d'un transfert basé sur le montant programmatique approuvé, ou ultérieurement en cours de la mise en œuvre.

Par conséquent, le pourcentage des coûts indirects peut sembler dépasser le taux convenu de 7 % applicable aux projets en cours. Lorsque tous les projets sont financièrement clôturés, ce chiffre ne doit pas dépasser 7 %.

6. RECOUVREMENT DES COÛTS

Les politiques de recouvrement des coûts du fonds sont déterminées par les dispositions applicables du Document de projet du Programme conjoint, du MOU conclu entre l'Agent administratif et les organisations participantes et des accords administratifs types conclus entre l'Agent administratif et les contributeurs, sur la base de taux approuvés par le GNUM. Les politiques en place, au 31 décembre 2013, étaient les suivantes :

- **Frais de l'Agent administratif (AA) :** des frais de 1 % sont facturés lors du dépôt du contributeur et couvrent les services fournis au titre de ladite contribution pour toute la durée du fonds. Au cours de la période de référence, **25,756** dollars américains a/ont été déduit(s) au titre des frais de l'AA. Au total, au 31 décembre 2013, **69,668** dollars américains ont été facturés au titre des frais de l'AA.
- **Coûts indirects des organisations participantes :** les organisations participantes peuvent facturer des coûts indirects de 7 %. Au cours de la période de référence **239,847** dollars américains a/ont été déduit(s) au titre des coûts indirects par les organisations participantes. Au total, les coûts indirects s'élèvent à **537,709** dollars américains au 31 décembre 2013.
- **Coûts directs :** le mécanisme de gouvernance du fonds peut approuver une allocation au profit d'une organisation participante pour couvrir les coûts liés aux services de secrétariat et aux tâches de coordination générale, ainsi que les évaluations au niveau du fonds. Ces allocations sont désignées « coûts directs ». En 2013, il n'y a pas eu de coûts directs affectés au fonds.

7. RESPONSABILITE ET TRANSPARENCE

Afin de fournir de manière efficace des services de gestion de fonds et de faciliter le contrôle et l'information au système des Nations Unies et à ses partenaires, le Bureau des fonds multipartenaires a créé le portail du Bureau des fonds multipartenaires (Gateway) (<http://mptf.undp.org>). Délivrant des informations en temps réel (avec un décalage d'un maximum de deux heures), à partir d'un système de gestion intégré interne, le portail du Bureau des fonds multipartenaires est devenu la référence en matière de fourniture de services de gestion de fonds multipartenaires transparents et responsables.

Le portail du Bureau des fonds multipartenaires fournit des informations financières telles que : les engagements et dépôts des contributeurs, les budgets de programme approuvés, les transferts aux organisations participantes et les dépenses déclarées par celles-ci, les intérêts et autres dépenses. En outre, le portail du Bureau des fonds multipartenaires fournit un aperçu du portefeuille du Bureau des fonds multipartenaires et des informations détaillées sur les différents fonds, y compris leur objectif, leur structure de gouvernance et leurs documents clés. En fournissant un accès aisé au nombre croissant des rapports descriptifs et financiers, ainsi qu'aux documents de projet connexes, le portail du Bureau des fonds multipartenaires (Gateway) collecte et préserve des connaissances institutionnelles importantes et facilite le partage et la gestion des connaissances entre les organisations des Nations Unies et leurs partenaires de développement, contribuant ainsi à la cohérence des Nations Unies et à l'efficacité de l'aide au développement.